



CADRE DE VIE

Participez à la 2e convention quevillaise

Les questions de la vie associative, de l'animation en ville, la parentalité et la prévention-sécurité vous intéressent ? Portez-vous volontaire pour faire partie de la Convention Quevillaise !

Publié le 23 septembre 2024

C'est un nouvel axe de coopération avec les citoyens qui s'ouvre !

La 2e Convention "**Vivre à Petit-Quevilly**" abordera les thèmes de la vie associative, de l'animation en ville, la parentalité et la prévention-sécurité. La convention sera composée d'un maximum de 22 personnes volontaires, elle est ouverte à tous les Quevillais de 16 ans et plus. C'est un engagement de 2 ans qui représente environ 5 réunions de travail et de formation par an.

Un tirage au sort, respectant la parité entre les femmes et les hommes, sera effectué parmi les citoyens volontaires. Vous avez jusqu'au **22 novembre** pour candidater !



Plus de renseignements sur notre page dédiée à la convention quevillaise (<https://www.petit-quevilly.fr/vivre-a-petit-quevilly/mes-demarches/democratie-participative/participer-a-la-convention-quevillaise>)



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00